



Maison achetée petit prix et revendue 2 fois et demie plus chère

Par **bodin_old**, le **12/08/2007** à **19:09**

En 1999, j'avais de gros soucis financiers, mon mari avait eu un grave accident, j'ai donc mis ma maison en vente, l'agence m'a dit qu'elle m'avait trouvé quelqu'un pour 88 000 euros alors qu'on l'avait mise beaucoup plus cher mais l'agence me disait que la personne avait l'argent donc comme j'avais le couteau sous la gorge je l'ai laissée à ce prix. A la signature j'ai été surprise d'apprendre que c'était le fils d'un notaire, en plus j'avais un bout de terrain que j'avais acheté au voisin et il fallait que l'on passe chez le notaire donc ils m'ont pris les frais sur la maison et le nouvel acheteur n'a pas eu de frais pour ce terrain. De plus j'ai réclamé les papiers de la vente mais ils m'ont répondu que je n'avais pas à les avoir. Et aujourd'hui, la maison est mise en vente 204 000 euros sans rien avoir fait à la maison si ce n'est une cuisine incorporée. Je le sais ma mère habite à côté. A-t-on le droit de revendre aussi cher ou plutôt de l'avoir achetée si peu cher ? Ai-je le droit d'avoir les papiers de la vente ? j'attends votre réponse et la marche à suivre bien sûr s'il y en a une. Je vous remercie MME BODIN